

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7658 SÉANCE DU 27 octobre 2025

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial (absent)
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Marianne McNicoll	Greffière

DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE PARTENARIAT
CULTUREL AUTOCHTONE 2025-2027

Attendu que le *Programme de partenariat culturel autochtone* (« **Programme** ») du ministère de la Culture et des Communications (« **Ministère** ») vient remplacer le *Programme d’entente de développement culturel* dont bénéficiait la Nation Wendat jusqu’au 31 mars 2025;

Attendu que l’objectif du Programme est de valoriser et reconnaître les cultures autochtones en soutenant les nations et communautés du Québec, notamment en favorisant l’accès à la vie culturelle, l’affirmation des identités propres à chaque nation, le renforcement des capacités à préserver, transmettre et la promouvoir leurs cultures et langues, tout en favorisant l’autonomie culturelle, la cohérence des actions publiques et une gestion efficiente;

Attendu qu’en mars 2002, le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») s’est doté d’une politique culturelle visant la sauvegarde, la transmission, la diffusion de la culture Wendat et l’affirmation de l’identité Wendat;

Attendu que la culture est le fondement de l’identité Wendat et un important levier de développement économique, social et territorial pour la Nation;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 octobre 2025 Résolution adoptée à l’unanimité


GREFFIÈRE
MARIANNE MCNICOLL

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7658 SÉANCE DU 27 octobre 2025

DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE PARTENARIAT
CULTUREL AUTOCHTONE 2025-2027

Attendu que Conseil et le Ministère souhaite maintenir une collaboration et des actions de sauvegarde, de transmission et de mise en valeur de la culture, du patrimoine et de l’histoire de la Nation Wendat;

Attendu que le Programme se veut un outil de gestion, de planification, de concertation et de collaboration entre Conseil et le Ministère et que le plan d’action prévoit un investissement global de 434 133 \$, lequel sera financé à hauteur de 75 % par le Ministère et de 25 % par le Conseil;

Attendu que le Ministère propose un financement de 325 600 \$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027 réparti de la manière suivante :

- 85 600 \$ pour la réalisation d’activités (43 500 \$ en 2025-2026 et 42 100 \$ en 2026-2027);
- 120 000 \$ pour l’embauche d’un agent culturel (60 000 \$ par année);
- 120 000 \$ pour l’embauche d’un agent de développement de la langue (60 000 \$ par année).

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, **appuyé** par le Chef familial Yves Sioui, et **résolu** :

- **D’autoriser** la directrice Onyawawenda’ à rédiger le plan d’action et à déposer une demande de financement au ministère de la Culture et des Communications pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027 et à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu’elle peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;

Page 2 de 3

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 octobre 2025 Résolution adoptée à l’unanimité


GREFFIÈRE
MARIANNE MCNICOLL

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7658 SÉANCE DU 27 octobre 2025

DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE PARTENARIAT
CULTUREL AUTOCHTONE 2025-2027

- **D'autoriser** l'investissement, soit par le versement d'une somme d'argent ou par l'exécution en nature, représentant un montant total de 108 533 \$ par le Conseil, afin de permettre la réalisation des activités et des projets du plan d'action, le tout conformément aux modalités du *Programme de partenariat culturel autochtone*.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 27 octobre 2025 Résolution adoptée à l'unanimité



GREFFIÈRE
MARIANNE MCNICOLL